

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDIES Messidor.

(Ere vulgaire.)

Mardi 21 Juin 1796.

Ordre donné par le grand-duc de Toscane aux émigrés, de sortir de ces états dans le délai de quinze jours. — Avantages remportés par l'armée française commandée par le général Kleber. — Prise de la caisse militaire et d'une grande quantité de magasins appartenant aux Autrichiens. — Réflexions sur la situation de Paris. — Continuation de la formation en comité général, relativement au représentant Drouot. — Résolution approuvée qui accorde aux fonctionnaires publics et salariés de l'état une somme double de leur traitement de prairial.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 1500 liv. en assignats de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor, qui ont déjà renouvelé, sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préfèrent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aucun effet rétroactif; mais les abonnés des 1^{er}. et 15 prairial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

Les souscripteurs de Paris et des départemens qui s'abonneront également en numéraire, ne seront point exposés à de nouvelles variations de prix.

I T A L I E.

De Livourne, le 25 mai.

Le grand-duc voulant prévenir les prétextes que les Français pourroient apporter pour pénétrer dans notre pays, & donner une preuve de son observation à la neutralité, en expulsant de ses états les émigrés & Anglais, vient de donner l'ordre aux premiers d'en sortir dans le délai de quinze jours; les seconds ne croyant pas nécessaire d'attendre la même signification, ont fait embarquer

à la hâte tous leurs effets & marchandises, & se préparent à partir au premier vent favorable.

Ainsi, les Français, maîtres de l'Italie, en bonne intelligence & amitié avec le grand seigneur & l'Espagne, exécutent eux-mêmes, par la force des armes, les deux principales conditions de paix qu'ils avoient proposées dans le temps à la cour de Vienne, & que l'orgueil & l'ambition de celle-ci avoient cru devoir rejeter. Nous les rapporterons encore ici.

Art. II. La république française demande qu'aucuns prétendans à la couronne, ni leurs partisans, ne soient favorisés.

Art. IV. Que la mer de la Méditerranée soit fermée à la Grande-Bretagne.

A L L E M A G N E.

De Dusseldorff, le 12 juin.

Depuis la réunion de la grande armée française avec celle du général Kleber, elles se sont portées en avant à marches forcées; une partie de l'armée du général Wurtemberg & son quartier-général ont été pris par les Français: la caisse principale de l'armée impériale, à Wisbaden, & tous les magasins entre le Lahn & le Mein, suffisent pour nourrir l'armée républicaine pendant un mois.

Les généraux Bernadotte & Championnet ont cerné Mayence sur les deux bords du Rhin; le général Lefebvre est devant Francfort. L'armée impériale a passé le Mein en toute hâte. Le général Marceau vient de remporter une nouvelle victoire sur le Glan, en forçant un camp retranché, que les Autrichiens y avoient établi.

Le 9, le général Moreau ayant eu connoissance que l'armée du général Wurmsér, postée dans les montagnes de Neustadt, faisoit des mouvemens pour se replier vers Manheim, & jugeant par là qu'elle ne pouvoit plus se soutenir dans cette position, la fit attaquer de suite en dos & en flanc par les principales forces des armées du

Rhin & Moselle. On ne connoît pas encore l'issue du combat.

ANGLETERRE.

De Londres, le 13 juin.

La gazette de la cour, d'avant-hier, confirme la fâcheuse nouvelle de l'attaque infructueuse faite par nos forces de terre & de mer contre la ville de Léogane, île Saint-Domingue.

Le général Abercrombie, parti de la Martinique avec 12,000 hommes de troupes, a fait un débarquement à Sainte-Lucie, le soir du 20 mai. On ne connoît pas le résultat de cette expédition. Ce général se disposoit à attaquer la Guadeloupe avec des forces considérables. Le port de cette île étoit bloqué par 7 vaisseaux de ligne & plusieurs frégates.

On a reçu avis au café Lloyd, qu'une division française étoit à Palma, aux Canaries, le 30 mars dernier; elle étoit composée des frégates *la Forte*, de 50 canons, & *la Seine*, de 40.

On a eu des avis certains par le *Rodney*, sur la flotte hollandaise, partie depuis si long-tems du Texel. Au 9 mai, elle étoit à l'ancre aux Grandes-Canaries, environ huit lieues de Ténériff, & consistoit en neuf bâtimens de guerre. Elle avoit beaucoup souffert, & manquoit de plusieurs choses de première nécessité.

Les escadres françaises étoient parties des Canaries pour l'Isle-de-France, & la flotte hollandaise se disposoit à les suivre.

Quatre frégates françaises étoient aussi arrivées aux Canaries avant le départ du *Rodney*, & en étoient parties pour l'Isle-de-France, après s'être rafraîchies.

Isseque a envoyé une députation au général White pour solliciter la protection de l'Angleterre; en conséquence le général y a envoyé un détachement pour en prendre possession. Toute la province de Surinam est en ce moment entre les mains du général anglais.

L'amiral Epphinstone se dispose à attaquer Colombo, appartenant aux Hollandais; par ce moyen l'on leur reste à plus dans l'Inde que Batavia & les Moluques.

Dans l'élection d'un membre du parlement pour Westminster, M. Fox conservé toujours la supériorité sur son concurrent, l'amiral Gardner. Le nombre des votans étoit samedi dernier, pour M. Fox, de 4625; pour l'amiral Gardner, 4486; pour M. Horne-Looche, 2560.

FRANCE.

De Paris, le 2 messidor.

Paris a offert ces deux jours derniers le tableau d'un grand calme & même d'une apparente prospérité. Le décadi & le dimanche ont été solennisés par le même luxe & par la même inertie. Les spectacles étoient pleins, & la foule inondoit les promenades; les voitures étoient nombreuses & aussi brillantes que jamais; tout respiroit non pas le plaisir, mais l'envie de le trouver; non pas de goût, mais la recherche. Au milieu de tout ce mouvement, la misère se cache, la misère a passé dans cette classe qui jouissoit auparavant des douceurs & des vertus de la médiocrité. Elle se tient à l'écart, n'impose à aucune personne, elle expire sans secours. Tous ceux qui ne peuvent s'habituer à l'industrie du jour, & dont les force & la santé ne peuvent se prêter à des travaux mécaniques, se sont vus payer ce assignats par

le gouvernement & rembourser en mandats par les particuliers. La hausse toujours progressive des denrées en numéraire, & qui est telle qu'on croiroit que le numéraire en circulation a été augmenté d'un tiers depuis la révolution, tandis que tout prouve qu'il a dû être diminué au moins de cette quantité, présente chaque jour les horreurs du besoin & la mort à des malheureux dont elle trompe tous les calculs, dont elle détruit toutes les espérances.

Une profusion scandaleuse signale les fortunes nouvelles que la bienveillance devoit au moins faire expier. On se repose du soin de soulager d'innombrables infortunes sur des comités de bienfaisance, remplis de citoyens honnêtes, mais qui n'ont à distribuer que de faibles secours. Elles ne sont plus, ces touchantes associations qui alloient au-devant du malheur, lui surprenoient son secret, & le secouroient sans l'humilier. Une charité vigilante ne sait plus intéresser la vanité elle-même; cette charité, parce qu'elle reçoit son zèle & ses forces des sentimens religieux, n'est plus aujourd'hui qu'une ridicule peur des ames desséchées. Pressé par une accablante nécessité, le gouvernement fut injuste jusqu'aujourd'hui: tout imite l'injustice du gouvernement.

Gardons-nous, avant la paix, de battre des médailles pour nos victoires; car le revers seroit affreux; il faudroit y graver ces détails de misère & d'horreur, qui troubent les familles les plus respectables; il faudroit y graver le désespoir & la faim recourant au suicide.

Voici un fait qui s'est passé avant-hier à Paris. Pourquoi faisons-nous ces horreurs, quand il faut en presser le terme?

Un homme, âgé de 60 ans, qui avoit passé ses jours dans l'aisance jusqu'à ces tems malheureux, & dont on parloit avec estime; un homme qui avoit une fille, fort éloignée de la misère où il étoit réduit, arrive pâle & desséché dans une maison où il trouvoit les consolations de l'amitié. Tout à-coup il se précipite par une fenêtre élevée, tenant à la main un couteau dont il se frappe en même tems. Les passans arrivent auprès de lui, il étoit sans vie. On ne trouve pas sur lui, ni dans ses vêtemens mêmes, de quoi fournir à son enterrement. Eh! qu'est-ce, grand Dieu! que la manière dont on remplit aujourd'hui ses devoirs! Il a fallu qu'une charité tardive payât deux hommes pour le porter au lieu du repos.

Léislateurs! hommes qui gouvernez! méditez ce fait qui rassemble tant de tristes sujets de réflexions.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

ENCORE LES PRÊTRES.

Au milieu des victoires, parmi les espérances de paix, au bruit des éloges que reçoit un gouvernement, décidé à ce qu'on espère, à son tour enfin tous les factieux, mais à l'ame, long tems attristée, commençoit à souvrir & presquoit à s'éparcher; j'allois sur l'ambler au plaisir de dire mon avis, moi qui, depuis long tems, esois à peine me taire. Hélas! j'ai acheté ce plaisir par soixante ans d'une vie innocente & studieuse. Pastoret, en ce moment, j'ai lu avec émotion votre rapport sur le respect dû aux sépultures, & les plaintes d'un de vos collègues sur l'indécence des inhumations actuelles. Et vous, messieurs les rédacteurs des *Nouvelles Politiques*, qui aurez eu l'initiative de cette loi, si elle a lieu, vous m'avez fait éprouver un sentiment de reconnaissance pour le soin que vous

prenez de constater l'opinion publique, la véritable *majorité nationale*, fort bien recommandée par le jeune Lezay & fort bien définie par Rœderer. Vous l'avez bien fait connaître, cette opinion, sur le nouveau projet de loi contre les prêtres. Content hier de ce que vous en disiez, j'entrepris un voyage hors de ma chambre, jusqu'à celle de deux honnêtes négocians, où je devois trouver quelques patriotes non exclusifs & quelques bouteilles de Champagne non émigrées; enfin, sans préambule, ou pour terminer mon préambule, j'allois dîner, lorsque je rencontrai un homme très-distingué par ses services, sa probité, son patriotisme; & voici littéralement le discours qui commença entre lui & moi.

J'ai lu, me dit-il, dans les *Nouvelles Politiques* l'annonce de deux ou trois écrits concernant les prêtres. — Et moi aussi; & puisqu'on expose si clairement l'opinion, puisqu'elle est si générale, puisqu'après un long silence dicté par le ménagement & le respect, on ne paroît plus avoir de doute ni de crainte, la question est apparemment résolue, les obstacles sont levés, les anciens vont prononcer. Au fait, il s'agissoit d'une effroyable cruauté, proposée en tumulte, comme comme ce qu'on appeloit ci-devant *mesure générale*, & de même à la veille d'une conspiration. Or, puisque la conspiration est découverte, l'objet de la mesure est manifesté, & l'on peut l'appeler désormais de son nom: *c'est une battue, une chasse aux hommes*; c'est du Robespierre tout par, une éruption volcanique de la fameuse montagne. — N'allez pas si vite, me dit cet homme sage & expérimenté. Ne croyez pas que l'opinion soit si générale, ou que l'opinion générale soit si écoutée. On dit que les anciens. — Eh bien! — Attendez; on dit que le gouvernement engage les anciens à approuver la résolution & à lui laisser le soin d'en abandonner, d'en suspendre, d'en modérer l'exécution. On ne frapperoit point, ou peu de gens seroient frappés; les autres seroient tenus dans une crainte salutaire. Dans quelque occasion on feroit claquer le fouet. — Attendez à votre tour, lui dis je, & écoutez l'histoire ancienne & moderne du fouet. Un bûcheron, dit Homère, alla dans une forêt peuplée de beaux arbres; il coupa avec sa serpe tranchante une jeune branche ornée de feuilles verdoyantes; il la dépouilla de ses feuilles & de sa luisante écorce; puis il la laissa sécher; & quand elle fut en état d'être travaillée, il la tourna, la polit, l'orna avec l'or & l'ivoire, & la présenta à un vaillant roi, fils d'une belle nymphe, qui la porta en signe d'autorité comme *pasteur des hommes*, de même que les pasteurs des troupeaux portoient une baguette, coupée à quelque tige fruitière ou à quelque buisson touffu. Celle des pasteurs d'hommes s'appella un sceptre. Mais, dit un commentateur d'Homère, quelque père malin, qui aimoit à épouvanter son troupeau, & quelquefois à l'atteindre & le frapper de loin, imagina d'ajouter à la baguette souple & légère une lanière plus souple encore, qui s'agitoit comme un serpent & piquoit en sifflant les animaux effrayés. — En serez-vous bientôt à l'histoire moderne? — Oui. Un tyran farouche imita cette invention du malin père, & se mit à conduire le *troupeau-peuple* à coup de fouet, comme on mène le troupeau bétail ou grognant. De là est venu, chez les Celtes, le proverbe *avoir toujours le fouet levé*. En sais-je à l'histoire moderne? — Oui. L'entrevois que vous y arrivez. Mais enfin le fouet levé ne fait point d'écarchures. — Il fait peur, & il ne tient qu'à la malice du père qu'il fasse pis. Et si nos cinq pasteurs d'hommes (car ils le sont, ainsi que le vaillant

roi fils d'une belle nymphe), si nos cinq directeurs *faisant claquer leur fouet mal-à-propos*, atteignent le troupeau, y jettent l'épouvante; comme, suivant Homère, *le seul vol du taon aux bruyantes ailes fait fuir les taureaux avec les belles génisses*, vous voyez bien qu'il sera mal fait d'avoir allongé d'une lanière malfaisante le sceptre orné d'ivoire & d'or. — Vous ne sortirez pas aujourd'hui de vos comparaisons d'Homère. — Eh! mon ami, Homère est le père de la fable, mais la fable est la mère des vérités utiles aux pasteurs d'hommes. Mais laissons les images & parlons raison. Je ne crois pas un mot de ce prétendu projet du gouvernement. 1°. Il solliciteroit l'approbation d'une loi que l'opinion publique déclare évidemment injuste, & que tous ceux des ministres protestans qui siègent au conseil des anciens ne manqueraient pas d'attaquer. 2°. Quand cette loi évidemment injuste seroit portée, on en confieroit l'exécution, nécessairement injuste aussi, au directoire. 3°. S'il laisse cette loi *dormir* comme inutile, à quoi bon la porter? Garde-t-on du poison sur soi quand on ne projette d'empoisonner ni soi ni personne? 4°. S'il l'exécute, sera-ce sur la totalité des infortunées victimes? Préparez de nouveau des guillotines, des sabres, des piques, des fosses immenses; construisez des bateaux à soupapes, qui s'ouvriraient encore dans les *tourbillons révolutionnaires de Carrier & de Barrère*. 5°. S'il ne frappe que quelques-uns, de quel droit épargnera-t-il les autres? Ah! ne m'épargnez pas; je ne veux pas de votre horrible grâce. 6°. Quand il faut repousser de pareilles idées, agiter de si lamentables questions, savoir qui sera assez dédaigné pour vivre, assez heureux pour mourir, est-ce de lois qu'il s'agit? est-ce à un gouvernement que je parle? — Vous ne feriez point mal de lui faire parler. Ne connoissez-vous pas quelqu'un? — Personne sur terre, & n'ai besoin de demander de l'espérance à personne. CELUI QUI MET UN FREIN. . . — Ah, voilà maintenant du Racine & du Joad! O tête poétique! Cherchez, vous dis-je, quelque ami qui parle pour vous, ou du moins pour vos amis: le directoire n'est point du tout inaccessible. — Oui; vous m'avez de mes moyens. J'ai un ami qui parle souvent au directoire & avec vérité. — Comment le nommez-vous? — LA PRESSE.

Aux mêmes Rédacteurs.

J'étois dans ma belle vallée le 19 (jour de dimanche); je sortis l'après midi, seul, pour visiter la campagne; le tems étoit doux & couvert: cette température, en accélérant la circulation du fluide électrique, me dispoit à plus de sensibilité, à plus de philanthropie; alors j'ai vu les hommes. Deux oiseaux portant à leur bec de la mousse pour en former leur nid, une femelle allaitant ses petits, ce sont pour moi des drames. Je me promenois donc avec les idées, si consolantes pour un ami de son pays, d'une paix prochaine, d'un gouvernement qui s'affermirait en marchant dans les voies de la justice & en s'éclairant des lumières des sages; je jouissois enfin des espérances d'une heureuse récolte. Les arbres fruitiers n'offroient encore, décadi dernier, que des fleurs; ils sont aujourd'hui couverts de fruits.

Ainsi toujours cheminant & philosopant je traversois une commune voisine, lorsque eut état d'une douce mancolie fut troublée par le spectacle de filles & de garçons réunis sur la place de la danse: là je vis des jeunes gens imberbes & des filles déjà mûres, tenant les propos les plus indécents. Les lieux de débauche des villes n'ont

rien de plus scandaleux. Une vieille femme, boiteuse, traversoit la place. *Bon jour la mere*, disent de jeunes filles, *vous ressemblez à la république, vous ne marchez que d'une jambe.* Un vieillard passe. *Danserez-vous avec nous, Jean Rousseau?* lui demande une jeune fille. — *Non, je ne suis plus d'âge.* — *Je le vois bien*, dit une autre, *vous ressemblez aux assignats, dont on ne veut plus.* Ces mépris pour la vieillesse, cette dérision du gouvernement, dans la classe des citoyens pour qui, seuls, la révolution sembla avoir été faite, & dans une commune où l'excès a fumé sur l'autel de Marat, où toutes les têtes ont été affublées du bonnet rouge; raison pour laquelle il y regna autant d'imoralité, tout cela me tira de ma philanthropie.

Un jeune homme de 16 ans étoit assis à une porte, pâle, maigre, le corps voûté. Je le considère, je m'arrête, je l'interroge. Ses parens qui m'aperçoivent me prient d'entrer; la pere, la mere, me prennent les mains, versent des pleurs, & me disent: Pouvez-vous rendre la vie à notre fils? Je leur demande la cause de la maladie; il se mouroit d'épuisement; deux de ses parens l'avoient réduit à un état de consommation lombaire qui me parut désespéré. Je poursuivis mon chemin; j'arrivai au Pl... B... & j'aperçus un groupe de filles & de garçons ayant le maintien de la déconce. Je les aborde; ils étoient de ma commune & alloient à l'instruction. La pluie survint; j'entre avec eux dans l'église, je me glisse dans un coin & j'aperçois un vieillard en habit séculier, me représentant un bon pere au milieu de sa nombreuse famille. Il entretient cette jeunesse, non de dogmes qui embarrassent la raison, mais d'idées simples & naturelles, qui vont à tous les cœurs. Il leur parla de Dieu, non simplement comme d'un être suprême, ce qui n'excite aucun sentiment, mais comme d'un être tout-puissant, mais bon; invisible, mais toujours présent; qui veut que les hommes qu'il a créés soient bons, afin qu'ils soient heureux. Il recommandoit aux enfans le respect pour leurs parens, l'amour de leurs semblables, la soumission aux loix. — J'aurois repris toute ma philanthropie, si j'avois pu ignorer qu'un respectable ministre d'un Dieu d'amour & de paix, que cet octogénaire avoit été sciemment traîné dans les prisons de Versailles, quoiqu'il eût rempli toutes les obligations que la loi lui imposoit. Mais oubliant ses propres souffrances pour ne voir que celles de son troupeau & l'en consoler: Nous avons tous souffert, disoit ce pasteur vraiment philosophe, mais c'est parce que l'homme est destiné à souffrir; mais Dieu est là, & déjà sa miséricorde a mis un terme à nos maux. Maintenant on a du pain. Bientôt nous allons jouir de la paix. La terre vous annonce d'abondantes récoltes, si vous continuez à féconder vos champs de vos sueurs; car la sueur de l'homme laborieux est le meilleur engrais de la terre. C. D. V.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PLETT (de la Lozère).

Suite de la séance du 1^{er} messidor.

Beffroy dit que la commission des finances auroit déjà

présenté un projet de résolution pour faire rentrer la contribution foncière si elle n'étoit pas arrêtée par le conseil des anciens qui ne se prononce pas sur la base de cette imposition. On prétend, ajoute l'opinant, qu'il attend que d'autres résolutions soient prises ici; je ne puis le croire: il chercheroit donc à exercer une initiative indirecte & la constitution le lui défend.

Cambacérés. — Rien en effet, ne seroit plus inconstitutionnel, que si les deux conseils cherchoient à s'influencer l'un l'autre. Mais il me semble, qu'il faudroit avant tout, décider comment seront acquittés les prix des baux. La moisson va se faire; pour payer l'impôt, il faut qu'elle soit payé soi-même, & qu'on soit payé comme vous exigez qu'on vous paye.

Beffroy. — Le rapport est prêt.

Cambacérés. — Je demande, en ce cas, que la discussion s'ouvre dans trois jours.

Cette proposition est adoptée.

Un citoyen de Chartres se plaint que le pere de l'ex-conventionnel Chales s'est fait adjudger pour 25000 livres assignats sa maison, estimée cette somme en valeur métallique, & cela sous prétexte que son fils étoit émigré.

Cette pétition est renvoyée à une commission. Une autre commission est chargée d'en examiner une des aveugles des Quinze-Vingts, qui demande un règlement définitif pour leur maison.

Delahaye se plaint que certaines administrations, par fanatisme & pour ne pas déloger les anciens curés, cherchent à soustraire les presbyteres aux soumissions autorisées par la loi du 28 ventôse. Dauchy dit que le ministre des finances a pris des mesures. Bezarde pense qu'il faut une résolution formelle, parce que depuis huit jours il arrive des pétitions sans nombre pour demander que ces maisons soient consacrées aux écoles primaires. — Renvoyé à la commission des finances.

Séance du 2 messidor.

Le conseil s'est formé en comité général pour reprendre la discussion sur Drouet.

A quatre heures le conseil a rendu la séance publique, & a déclaré à la majorité de 320 voix contre 72, qu'il y avoit lieu à examen sur la conduite de Drouet.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 2 messidor.

Le résultat du scrutin dépouillé hier, a donné pour secrétaires les citoyens Cretet, Rabaut, Dumas & Boissat.

Après avoir entendu un rapport fait au nom d'une commission, le conseil approuve la résolution qui casse l'élection faite par la commune de Saint-Papoul, d'un juge-de-peace & de ses assessurs.

On renvoie à l'examen d'une commission une résolution des cinq cents qui met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 80 millions.

Le conseil en approuve sur-le-champ une autre portant que les fonctionnaires publics salariés & employés de l'état civil aaront, à titre d'indemnité provisoire, une somme double de leur traitement de prairial.